

REGLEMENT « VIDE GRENIER »

APECC Collège Cordes sur Ciel

Rue du Collège

81170 Cordes Sur Ciel

Article 1 : La manifestation dénommée « Vide grenier » organisée par l'APECC se déroule un dimanche du mois de mai.

Article 2 : Le Vide grenier est ouvert aux particuliers et aux professionnels (dans la limite où ils sont producteurs locaux). Les participants devront retourner à l'adresse indiquée :

- *La demande d'inscription dûment remplie et le règlement intérieur présent signé.*

- *Une photocopie de la carte d'identité (recto-verso) pour les particuliers.*

- *Le paiement correspondant à la réservation.*

Il ne sera pas envoyé automatiquement d'accusé réception de votre inscription, une confirmation mail sera possible.

Le jour de la manifestation toute personne devra pouvoir justifier de son identité en présentant un justificatif.

Article 3 : La réservation minimale doit être de 3 mètres (il n'y a pas de possibilité de garder un véhicule) ; le mètre linéaire coûte 3 € pour les particuliers. Le stand minimal est de 3 mètres (9€). Le stand pour les professionnels est de 10 € pour un mètre équivalent à 6m mètres.

Article 4 : Le règlement des réservations se fera par chèque libellé à l'ordre de l'APECC.

Article 5 : Les réservations sont nominatives. Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité et de ne pas proposer à la vente des biens non conformes aux règles – vente d'animaux, armes, produits inflammables... les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

Article 6 : Les enfants exposants devront être en présence d'une personne majeure et resteront sous son entière responsabilité.

Article 7 : L'absence de l'exposant (pour quelque raison que ce soit) ainsi que les mauvaises conditions météorologiques (vent, pluie, grêle, neige, froid, etc...) ne donneront droit à aucun remboursement du droit de place.

Article 8 : Les emplacements sont attribués par les placiers. Les demandes particulières de placement pourront être entendues et satisfaites si c'est possible. Les emplacements disponibles peuvent être affectés le jour même, en fonction des disponibilités, par ordre d'arrivée.

Article 9 : L'entrée du vide grenier est interdite avant 7h00. Les horaires pour les exposants sont de 9h à 17h.

Article 10 : Tous les emplacements devront être tenus dans un parfait état de propreté. Il est expressément interdit de jeter à même le sol des papiers, cartons ou quelque objet que ce soit. Les objets non vendus ne pourront être laissés sur place, sous peine de poursuite pouvant entraîner une amende.

Article 11 : Les chiens doivent être tenus en laisse dans l'enceinte du vide grenier.

Article 12 : Les participants seront inscrits sur un registre rempli par les organisateurs. Ledit registre sera envoyé à la préfecture sur demande et pourra être contrôlé le jour même par les agents d'état.

Article 13 : Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de police ou de gendarmerie, des services fiscaux et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et pouvoir justifier de son identité.

Article 14 : Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité qui lui seront données par les organisateurs, les autorités ou les services de secours.

Article 15 : Les organisateurs se réservent le droit d'expulser tout exposant ne respectant pas ce règlement ou gênant le bon déroulement de la manifestation.

Article 16 : Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration sur les stands (objets exposés, voitures, parapluies, structures...). Les participants reconnaissent être à jour de leur assurance responsabilité civile.

Article 17 : Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure (notamment intempéries).

Article 18 : Le présent règlement est à disposition auprès de l'organisateur ainsi que sur le site de l'association.

Règlement établi par l'APECC

Le Président et le bureau de l'APECC.

NB : Art L310-2 du Code du commerce

Les particuliers non inscrits au registre du commerce et des sociétés sont autorisés à participer 2 fois par an aux vides greniers

Fiche d'inscription

Madame, Monsieur, L'Association des Parents d'élèves du Collège de Cordes vous invite à participer à son vide-grenier qui aura lieu :

Dimanche 10 Mai 2026 de 9h à 17h.

Emplacement par stand de 3 mètres au prix de 9€/ 10€ pour les professionnels (producteurs)

Buvette et sucré en vente par l'APECC, restauration sur place (food truck).

Pour vous inscrire, nous vous demandons de bien vouloir prendre connaissance du règlement et de remplir le formulaire ci-dessous :

Registre présence de l'exposant :

NOM : PRENOM :

TELEPHONE :

ADRESSE MAIL (indispensable):

Adresse complète:

.....

N°Carte d'identité nationale (+ photocopie):

Date de la délivrance :

Précision sur l'emplacement souhaité :

Stand réservés : Nbre stands (1 stand=3mètres)x 9 € =.....€

Total à régler :€ (à l'ordre de l'APECC)

MENTIONS OBLIGATOIRES :

1) Je soussigné (e), atteste sur l'honneur ne participer qu'à 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile.

2) Je soussigné(e), déclare avoir pris connaissance du document présent et accepte dans sa totalité et sans réserves le règlement qui m'a été remis.

3) J'ai pris connaissance que les 30 premiers inscrits seront prioritaires pour un emplacement à l'intérieur en cas de mauvais temps

4) Je note que si mon dossier n'est pas complet (copie carte d'identité et signature du règlement et paiement), mon inscription ne sera pas validée

Fait à, le .../.../...

Signature

J'ai bien pris connaissance du règlement

Envoi de votre dossier complet chez

M. Alain TOMASI, 234 Chemin du Théron, 81150 CESTAYROLS